

Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles

FENIAS

INFOS



**A la recherche
de l'équilibre
*perdu...***

ATTENTION :

votre numéro d'ouvrant droit est indiqué sur l'étiquette du présent envoi. Notez-le.
Exemple : 14875 / 5281546 / n° 37

Si vous êtes salarié intermittent vous recevez ce numéro de Fnas INFOS car vos droits sont ouverts au moins jusqu'à sa date de parution.

LE FNAS VOUS ACCUEILLE

Sur son site internet www.fnas.net

Dans ses bureaux

185, avenue de Choisy - 75013 PARIS
(métro Place d'Italie)
du lundi au vendredi
(à l'exception du jeudi matin)
de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 45.

Au téléphone

Aux heures de bureaux.
Pour les dossiers de prises en charge
du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

ATTENTION :

La matinée de fermeture du FNAS change :
ce n'est plus le mercredi, mais le JEUDI MATIN.

SOMMAIRE

Edito.....	3
Assemblée générale du 21 juin 2010.....	4-12
Déficits et nouveaux élus	
La composition et les résolutions	
Les nouveaux élus	
Journées d'étude	13-23
Premier petit bilan d'un nouveau venu	
Une journée dense	
Culture populaire, Education populaire, action culturelle	
Session hiver 2011	
Vie du FNAS.....	24-26
SO-LI-DA-RI-TÉ	
Grilles de prises en charge "séjours"	
Au FNAS personne n'a de compte	
Activités de séjours	27
Séjours de printemps	
Carte loisirs	28

Ce numéro de FNAS Infos ne paraît qu'en décembre au lieu de l'habituelle mi-octobre. Ce n'est pas pour des raisons d'économies, mais parce que les membres du Conseil de gestion souhaitent publier les nouvelles grilles de prises en charge des séjours.

La décision ayant été prise à la fin du mois d'octobre, il a fallu décaler la parution de ce numéro de FNAS INFOS.

LE FNAS FACE À UN NOUVEAU TOURNANT DE SA VIE



FNAS

Fonds National d'Activités Sociales
des Entreprises Artistiques et Culturelles

N°37 - Décembre 2010

Édité par le FNAS - 185, Avenue de Choisy - 75013 Paris
Tél : 01 44 24 72 72 - Fax : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Roland Rondini.

Ont participé à ce numéro : Philippe Gerbaud, Frank Gétreau, Frank Lavanture, Eva Loyer, Michel Pezaud, Laurent Pointurier, Chantal Porte, Alain Renault, Roland Rondini, Isabelle Rollin.

Crédit photos : Rue-des-Archives, Philippe Guérillot, Touristra Vacances, Phovoir, Jupiterimages, Boréal.

Création, conception : Boréal - www.boreal.fr

Impression : RIVET

Dépôt légal : ISSN 0335-2374

Les derniers numéros de FNAS INFOS
peuvent être consultés sur le site www.fnas.net.

Une nouvelle étape commence

Depuis plusieurs mois nous rappelons les changements de la vie des instances du FNAS : les modifications de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 et l'Assemblée générale électorale s'est déroulée le 21 juin dernier. Les nouveaux membres élus, ainsi que les membres de droit, s'investissent pour que notre structure de comité d'entreprise (CE) poursuive ses missions avec ses principes sans cesse réaffirmés au fil des assemblées générales ; la mutualisation, la solidarité avec une attention particulière envers les salariés aux revenus les plus faibles ou les plus fragiles.

Le changement le plus fondamental réside désormais dans le fait que la présidence n'est plus assurée par un représentant des employeurs.

En effet, le FNAS, association loi 1901, joue le rôle de CE pour tous les salariés des entreprises artistiques et culturelles.

Il n'est pas nécessaire de travailler dans une entreprise de plus de 50 salariés pour bénéficier des activités sociales. Mais jusqu'ici, comme dans un CE, la présidence revenait de droit au collègue employeur, or maintenant c'est dans une commission de suivi, émanation des nouveaux statuts, que les membres des organisations professionnelles d'employeurs se positionneront sur la gestion du FNAS. Quelle place va occuper cette nouvelle instance ?

Cette situation nouvelle arrive dans une période de tourmente ; ainsi que le rapport financier l'évoque dans le dernier numéro, le FNAS connaît un déficit depuis 2008 qui s'est renforcé en 2009. Des mesures dites d'urgences -applicables au 1^{er} juillet- ont été prises au mois de juin, avant l'Assemblée générale. Le conseil de gestion a été amené à modifier les grilles de prises en charge (voir pages 24-25).

Pour faire face, les nouveaux élus doivent, en assurant une gestion rigoureuse, ramener le budget à l'équilibre sans s'éloigner des missions du FNAS et ce, dans une conjoncture difficile.

En effet, les ressources du FNAS sont directement liées au volume d'emploi et au niveau des salaires dans notre secteur. Les mesures annoncées par le gouvernement comme la diminution du budget triennal

de la Culture ou de la réforme des collectivités territoriales, risquent d'avoir de fortes répercussions sur l'emploi et par voie de conséquence sur les ressources du FNAS. Difficile dans ce contexte de faire des prévisions budgétaires lorsque certaines courbes peuvent, pour la première fois, s'inverser.

Nous ne cherchons pas ici à noircir le tableau, mais simplement nous livrons avec une grande sincérité des questionnements, des esquisses d'analyses des membres du Conseil de gestion à un nouveau tournant de la vie de l'association.

Le FNAS a plus de 35 ans et depuis sa naissance il a connu plusieurs transformations :

- l'ouverture des activités aux salariés intermittents dans les années 80 ;
- l'extension de la convention collective ;
- l'assouplissement des activités de séjours -avec tous les débats générés par cette mesure- ;
- le recouvrement des cotisations avec Audiens... pour n'en citer que quelques unes.

Après toutes ces années, si cette structure de CE existe toujours, c'est grâce à l'engagement de ses membres élus, de ses membres de droit qui, avec leur personnalité, leur expérience, leurs propositions, ont apporté leur contribution au fil des mandats pour construire le FNAS que nous connaissons aujourd'hui. C'est également avec le concours des salariés élus participants aux commissions que sont enrichies les réflexions des membres des instances décisionnelles. Le FNAS, c'est aussi une équipe de salariés qui met en œuvre les activités proposées. Equipe qui par le passage de quelques dizaines d'entreprises cotisantes à plus de 6 000 à ce jour, s'est adaptée et élargie afin d'offrir le meilleur accueil aux ouvriers de droit chaque année plus nombreux à bénéficier des activités, et auxquels le FNAS est dédié.

Une nouvelle étape commence dans un contexte difficile.

Alors qu'on nous martèle à longueur de journaux le caractère obsolète voire désuet de certains fondamentaux, nous réaffirmons l'esprit de solidarité, de rencontre, d'échange auxquels nous tenons.

Roland Rondini
Président du FNAS

Déficits et nouveaux élus

Claude JUIIN, co-directeur du Théâtre de l'Est Parisien accueille et souhaite la bienvenue aux participants de l'Assemblée générale du FNAS. Le Président, Jean Joël LE CHAPELAIN le remercie et informe les élus à l'Assemblée générale de la situation difficile que vit actuellement le TEP, en raison de sa prochaine fusion avec le Tarmac, fusion issue de la nouvelle politique du ministère de la Culture.

Le Président rappelle que conformément aux nouveaux statuts du FNAS, c'est la dernière fois que l'Assemblée générale est présidée par un représentant du collège des employeurs. La prochaine Présidence sera désormais assurée par un représentant du collège des salariés. Jean Joël LE CHAPELAIN indique que ce changement majeur ne remet pas en cause l'intérêt que portent les employeurs au FNAS, et que ceux-ci seront présents dans la commission de suivi. Il remercie les membres du Conseil de Gestion et toute l'équipe du FNAS pour les travaux et les échanges qui ont eu lieu tout au long de sa présidence.

Il appelle ensuite la création d'une commission des mandats afin de valider la fiabilité des votes au cours de l'Assemblée générale. Alain RENAULT, Véronique VERNET, Andréa PULGA et Laurent POINTURIER s'y présentent.

Puis le Président soumet aux votes le compte rendu de l'Assemblée générale du 22 juin 2009 qui est adopté à l'unanimité.

→ L'activité

Aristide DEMONICO, Secrétaire du Conseil de Gestion, et Alain BROSSEAU, Trésorier lisent respectivement le compte rendu collectif de mandat et le rapport financier 2009 publiés dans le n° 36 de FNAS Infos. Le Secrétaire rappelle que ce mandat porte sur trois ans au lieu de deux, ce dernier ayant été prolongé d'un an.

Frank LAVANTURE, délégué général du FNAS, présente les éléments statistiques contenus dans le document remis aux membres de l'Assemblée générale.

Sur les prises en charge :

- ▶ Forte augmentation des activités de séjours : de 1 256 845 € en 2007 à 2 303 835 € en 2009.
 - La plus grosse part est constituée des séjours des grilles 2 et 3 (pour 1 036 790 €),
 - Les frais de transport dépassent le montant des colonies (347 943 €), pour 2009, ils atteignent 456 369 €,
 - Les séjours proposés par le FNAS s'élèvent à 462 733 €.
 - A noter la baisse importante de l'activité cinéma depuis que les chèques cinéma ont été abandonnés au profit de la prise en charge directe des billets. Cette chute, due essentiellement au changement d'habitude pour les ayants droit, n'est pas vouée à perdurer, le FNAS ayant déjà effectué près de 80 000 € de prises en charge lors des cinq premiers mois de 2010.

Sur les catégories d'ouvrants droit :

- ▶ Les activités de loisirs des salariés intermittents connaissent une progression moins importante que les activités de séjours,
- ▶ Pour les salariés permanents des entreprises de moins de 10 salariés, les activités de loisirs connaissent une progression plus importante que pour les salariés intermittents,

Sur l'évolution financière :

- ▶ Les cotisations atteignent 6 893 429 € en 2009, soit une relative stabilité.
- ▶ Les activités sociales s'élèvent à 6 350 031 €.

Le Délégué Général fait remarquer à quel point ces deux courbes se rapprochent en 2009, ce qui explique le déficit du FNAS si on ajoute aux activités sociales les frais de gestion (1 424 396 €) et de formation / communication / information (476 610 €). Il signale également que le nombre de lettres chèques a progressé de 63 %.

Sur la répartition des prises en charge par catégorie d'activité :

- ▶ Les séjours représentent 45 % du total :
 - 7 % pour les colonies,
 - 9 % pour les séjours proposés par le FNAS,
 - 20 % pour les autres séjours,
 - 9 % pour les transports.
- ▶ Les activités de loisirs représentant 55 % de l'ensemble des prises en charge :
 - 2 % pour le cinéma,
 - 17 % pour le sport,
 - 18 % pour les autres loisirs,
 - 18 % pour les Chèques Lire et Disques.

Sur la répartition en nombre de foyers ayant accédé aux activités du FNAS :

- ▶ 8 483 foyers ont bénéficié d'au moins une prise en charge en 2009
 - Colonies : 980 foyers en 2009 (moins de 900 en 2008),
 - Séjours proposés par le FNAS : 623 foyers en 2009 (459 en 2008),
 - Autres séjours : 2 687 foyers en 2009 (2 241 en 2008),
 - Sport : 3 913 foyers en 2009 (3 372 en 2008).
 - Autres loisirs : 5 159 foyers,
 - Chèques Lire et Disques : 4 300 foyers en 2009 (plus de 5000 en 2008).

→ Débats

Geneviève HUMBERT revient sur la question du déficit du FNAS. Elle relève qu'en dépit de l'augmentation du nombre d'entreprises, en euros constants, les cotisations sont en baisse. Elle en déduit que la masse salariale, et donc le niveau des salaires, est en nette diminution. Elle observe qu'en France, en règle générale, la protection sociale aide les ménages à mieux traverser la crise économique que dans d'autres pays, mais elle estime que cet accompagnement ne doit pas masquer la réalité des conditions d'emploi et de rémunération.

Elle se penche ensuite sur le coût des activités du FNAS et se déclare stupéfaite par le montant des transports. Elle en conclut, que compte tenu des circonstances, il convient de mener une

réflexion sur les activités proposées aujourd'hui par le FNAS.

Alain GABRIEL, Commissaire aux Comptes, émet une remarque technique sur les conclusions du rapport financier. S'agissant de la phrase : « ... les cotisations de l'exercice ont donc baissé de près de 2,6 % par rapport à 2008 ... », il précise que les cotisations n'ont pas baissé dans l'absolu, car l'année précédente, il n'avait pas été possible de distinguer les charges sur exercices antérieurs.

Jean-Yves GOURVES souhaite avoir plus de détails sur les populations demandant les prises en charge, notamment pour connaître la répartition entre les différents collègues.

Aristide DEMONICO répond que depuis que les cotisations sont collectées par Audiens, le FNAS dispose d'informations beaucoup plus fiables et détaillées. Il indique que la répartition des prises en charge est d'à peu près 50/50 entre les foyers des ouvriers droit intermittents et les foyers des salariés autres qu'intermittents, et rappelle qu'en 2009 les salariés intermittents représentaient les deux tiers des ouvriers droit. Il précise que le FNAS ne prend en charge les activités de loisirs que pour les salariés intermittents et les permanents des entreprises dont l'effectif est inférieur à dix salariés.

Pierre PUY revient sur sa demande de l'année précédente, consistant à avoir une répartition par catégorie professionnelle : personnel administratif, artistes, techniciens, avec le montant global pour chacune des parties.

Le Président rappelle que ces données sont demandées aux entreprises et qu'Audiens doit pouvoir les communiquer, à moins que les bordereaux soient mal remplis.

Le Délégué général indique que le FNAS fait face à de gros problèmes de nomenclature, car les structures déclarent souvent des professions qui ne correspondent pas à la nomenclature des métiers appliquée par la Convention collective, d'où des erreurs parfois importantes.



Le Secrétaire déclare qu'il est sans doute possible d'avoir une répartition par métiers sur certaines activités, comme les séjours FNAS ou les séjours en villages de vacances.

Ivan ROMEUF constate que près de 8 500 foyers ont utilisé au moins une fois le FNAS, mais que le nombre total d'utilisateurs potentiels est de 25 000. Sachant que le déficit actuel est de 797 239 €, il s'interroge sur le montant qu'il pourrait atteindre si l'ensemble des ouvriers droit demandait des prises en charge. La baisse de la masse salariale doit également être prise en compte dans la réflexion générale sur la mutualisation. Pour lui, les propositions du Conseil de gestion pour faire des économies doivent être mises en perspective non seulement pour 2010, mais aussi pour les années à venir.

Aristide DEMONICO répond que ces questions sont soulevées depuis l'extension de la convention collective, en 1994. Depuis, le FNAS s'est ouvert à un plus grand nombre de salariés, mais cet élargissement a touché des compagnies beaucoup plus petites et plus précaires, celles-ci ont versé des cotisations relativement faibles permettant à leurs salariés de bénéficier de prises en charge souvent élevées, compte tenu d'un quotient familial plutôt bas. Toutefois, le FNAS a poursuivi sa politique d'accroissement du nombre d'utilisateurs et continue à la préconiser, mais cela implique probablement de diminuer le montant global des prestations.

Aristide DEMONICO, appuyé par le Délégué Général, rejoint Geneviève HUMBERT : l'accompagnement social ne doit pas masquer la question des salaires, et le FNAS n'a pas vocation à se substituer aux augmentations salariales.

Le Président signale que les employeurs sont confrontés aux mêmes problèmes de moyens que les salariés en raison de la politique actuelle du gouvernement qui vise à tarir les sources de financement, non seulement du ministère de la Culture lui-même, mais aussi des collectivités territoriales. Il souligne l'importance de lutter contre cette tendance et déplore la faible mobilisation pour la manifestation qui a eu lieu

la semaine précédente. Les petites entreprises ne peuvent plus faire face aux charges qu'elles doivent assumer, elles ne peuvent pas envisager l'hypothèse d'une revalorisation des cotisations pour des activités sociales.

Magali LACHASSAGNE constate que seuls 68 CEC sont représentés à cette Assemblée générale. Elle regrette que les élus ne s'impliquent pas davantage.

Aristide DEMONICO renchérit en évoquant la baisse du nombre de votants lors des dernières élections : moins de 15 % contre 20 % pour la dernière Assemblée générale électorale.

Le Délégué Général précise que le collège des salariés intermittents a perdu 3 % de votants. Il explique cette baisse par deux éléments : l'élargissement, pour la première fois, du nombre d'électeurs dans les entreprises de moins de dix salariés, soit un changement d'habitude et le fait que seules la CGT et FO aient présenté des listes électorales.

Michel MELKI, appuyé par Pierre PUY, suggère que le FNAS aide les artistes et les techniciens en difficulté en leur ouvrant des droits, à l'instar de l'ADAMI qui étudie la possibilité d'abaisser le nombre de représentations requis pour que les compagnies puissent obtenir des aides.

Le Président fait remarquer que le FNAS est un comité d'entreprise et non une caisse sociale.

Aristide DEMONICO s'élève contre le principe d'abaissement du nombre de représentations requis par l'ADAMI car, selon lui, une telle mesure engendrerait une baisse de la créativité en France et une précarisation accrue des salariés intermittents.

Pierre PUY rappelle que le Conseil de Gestion s'était engagé à faire l'étude d'impact d'une telle mesure. Il aimerait en prendre connaissance avant la fin de l'année 2010.

Aristide DEMONICO reprend sa réponse de l'Assemblée générale 2009 : de tels débats ne peuvent avoir lieu qu'au sein des commissions. Il invite Pierre PUY à y participer. Par ailleurs, il rappelle que le FNAS accuse un déficit atteignant près de 800 000 €.

Fva LOYER, suite à divers « lapsus » entendus, insiste sur l'importance du sens et de la portée des mots. Les allocations de chômage et les prises en charge du FNAS ne doivent pas être considérées comme des compléments de salaire. Coté employeurs cette confusion nuit aux conditions de salaires et coté tutelles, elle trouble la réalité des coûts de production et du niveau de financement nécessaire à leur réalisation.

Jean-François PUJOL revient sur la nécessité de se mobiliser pour freiner les politiques actuelles. Il signale que grâce au combat mené par les salariés du spectacle vivant, le gouvernement a retiré son projet visant à mettre un terme aux compétences générales des collectivités territoriales, ce qui aurait abouti à supprimer les subventions à de nombreuses structures. Toutefois, il rappelle que l'État diminuera son budget destiné au spectacle vivant de 10 % sur trois ans. Il insiste sur l'importance de se battre contre ces mesures et il indique qu'une action est prévue en Avignon le 15 juillet 2010.

→ Rapport du Commissaire aux Comptes

Alain GABRIEL présente son rapport général. Il indique que les mesures qui seront prises pour réduire le déficit en 2009 et en 2010 n'auront véritablement d'effets que sur 2011. Il émet une critique contre le budget prévisionnel, qui est prévu à l'équilibre. Selon lui, un budget prévisionnel a pour but d'améliorer la situation et d'atteindre des objectifs. Le type de budget prévisionnel lui semble établi selon les règles de la comptabilité publique ou des associations très largement subventionnées, ce qui n'est pas le cas du FNAS. Cela lui semble un peu dangereux.

Il n'a pas de remarques particulières sur l'ensemble des comptes. Il rappelle que le FNAS est en train de passer à une comptabilité d'engagement, mais que les difficultés d'intégration des fichiers d'Audiens lors de l'année précédente n'ont pas permis de le faire



en totalité. Depuis, ce circuit a été largement amélioré. Dans son rapport, le Commissaire aux Comptes mentionne l'impact de ce changement de méthode. Il indique qu'avec la méthode de l'année précédente, les pertes du FNAS auraient été de 40 000 € supplémentaires.

En conclusion, Alain GABRIEL certifie que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. » Concernant le rapport spécial, il ne fait état d'aucune convention.

→ Budget prévisionnel 2010

Le Délégué général présente un budget prévisionnel en équilibre.

- ▶ Produits, prévus à hauteur de 7 M€ - (réalisé 2009 de 6 977 187 €) ;
- ▶ Cotisations, évaluées à 6 957 000 € - (réalisé 2009 de 6 893 429 €) ;
- ▶ Autres ressources 2010 prévues à 43 000 € (réalisé 2009 de 83 758 €).

Le Délégué général précise que le FNAS prévoit des ressources en stagnation, ce qui constitue en soi un pari compte tenu de la situation actuelle des entreprises artistiques et culturelles.



- Frais de gestion, prévus à 1 332 702 € (réalisé 2009 de 1 424 396 €) soit une baisse de 6,4 %.

Le Délégué général indique qu'en 2009, trois postes équivalents temps plein ont été nécessaires, mais le FNAS espère baisser cet effectif à deux postes équivalents temps plein en 2010, ce qui devrait permettre de tenir compte des négociations annuelles obligatoires des salariés.

Le Délégué général aborde les activités sociales, qui ont connu en 2009 une forte augmentation : 6 350 031 € contre 5 594 618 € en 2008.

- Activités de séjours : 2 005 363 € pour 2010 (réalisé 2009 de 2 565 142 €) soit une diminution de 21,8 %.
- Séjours proposés par le FNAS : 400 000 € pour 2010 (réalisé 2009 de 462 733 €) soit une diminution sensible de 13,6 %.
- Autres séjours : 765 000 € pour 2010 (réalisé 2009 de 1 036 790 €) soit une diminution de 26,2 %
- Frais de Transport : 230 000 € pour 2010 (réalisé 2009 de 456 369 €). A la suite de la décision du Conseil de gestion de restreindre ces prises en charge dès le 1^{er} juillet 2010, cette rubrique prévoit donc une forte diminution de 49,6 %.
- Activités de loisirs : 3 170 457 € pour 2010 (réalisé 2009 de 3 210 604 €) - ce budget se rapproche du réalisé 2009 sachant que ce sont ces activités qui ont le plus tendance à augmenter.
- Formation / Communication / Information : 394 269 € pour 2010 (réalisé 2009 de 476 610) - soit une diminution de 17,3 %.

→ le débat sur le budget prévisionnel

Alain NEMPONT demande des éclaircissements sur la baisse très importante des produits financiers. Le Délégué Général indique que les placements du FNAS, qui sont constitués essentiellement de fonds commun de placement ont subi les effets de la crise économique : ils sont passés de 124 605 € en 2008 à 23 588 € en 2009. Le budget prévisionnel pour ces produits financiers est de 35 000 € en 2010.

Pierre PUY aborde la question des activités de séjours. Il apprécie le fait que les séjours pour enfants et adolescents soient maintenus à un niveau budgétaire quasiment identique à l'année précédente, mais il souhaite avoir des explications sur le choix de baisser le budget des autres séjours alors que les activités de loisirs restent stables. Le Délégué Général éclaire l'Assemblée générale sur ce point. Le Conseil de gestion a évité, dans la mesure du possible, d'appliquer une diminution importante sur les colonies et sur les séjours organisés par le FNAS. Ainsi, les enfants ne sont pas pénalisés et le FNAS préserve les séjours qu'il propose.

La baisse budgétaire la plus importante porte sur les séjours individuels, choisis par les ouvriers droit, et surtout sur les transports. À partir du 1^{er} juillet 2010, les frais de transport seront re-plafonnés et l'indemnité kilométrique passera de 0,25 € à 0,15 €.

Elya WAISMAN demande si, lorsque le budget 2010 sera atteint, le FNAS refusera les prises en charge ou si les dépenses au-delà du budget s'imputeront sur le déficit du prochain exercice.

Le Délégué Général explique qu'au lieu de stopper les prises en charge, ce qui serait très injuste, le Conseil de gestion a décidé de mettre en place les mesures de réduction des taux qui sont actuellement présentées en Assemblée générale, afin de limiter le déficit de l'année 2010. Le Président précise que le Conseil de gestion aurait pu également opter pour un budget prévisionnel en déficit, mais qu'il a pris la décision de présenter un budget 2010 en équilibre assorti de mesures de réduction du déficit. Il rappelle que les réserves du FNAS, correspondant à au moins 6 mois de cotisations, permettent d'éviter le refus de prises en charge.

Le Délégué Général souligne que les mesures n'empêcheront pas le FNAS d'avoir un déficit en 2010, mais qu'elles devraient le ralentir. D'ici le 1^{er} janvier 2011, le Conseil de gestion étudiera d'autres pistes de réduction financière à mettre en œuvre le cas échéant.

Geneviève HUMBERT signale que cette décision est d'autant plus pertinente que les produits peuvent diminuer.

Denys FOUQUERAY rejoint par Geneviève HUMBERT, s'interrogent sur le bien-fondé de voter dès à présent sur le budget prévisionnel, avant de discuter des mesures de réduction budgétaire. Le budget prévisionnel ne pourra être atteint. Ils estiment que le débat sur les mesures aurait dû avoir lieu avant la présentation du budget.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale n'a pas pour mission de gérer le FNAS, mais d'élire un Conseil de gestion qui en est chargé.

Ivan ROMEUF informe les membres de l'Assemblée générale qu'un Conseil de gestion exceptionnel a eu lieu la veille et que la question de prendre des décisions avant de les présenter devant l'Assemblée a été soulevée. Partant du principe que le Conseil de gestion est mandaté pour gérer le FNAS, il a été décidé de voter ces mesures et de les exposer ensuite à l'Assemblée générale.

Le Président fait observer que le Conseil de gestion se trouvait en situation d'urgence et qu'il était indispensable de prendre des mesures applicables rapidement, chaque semaine qui passe creusant un peu plus le déficit.

Alain BROSSEAU souligne que ce sera ensuite au nouveau Conseil de gestion de faire vivre le FNAS en 2010 et en 2011, en prenant les décisions qui lui paraîtront adéquates.

Alain RENAULT fait remarquer que les mesures décidées la veille par le Conseil de gestion sortant auront peu d'incidence sur l'année 2010, mais qu'en les mettant en place dès le 1^{er} juillet, cela permettra d'évaluer leur impact et de lancer des réflexions sur l'année 2011. Il cite la déclaration du Bureau exécutif : « face à ces incertitudes qui constituent la fragilité de l'économie du FNAS, le Conseil de gestion a demandé au président d'insister auprès des partenaires sociaux pour qu'ils se réunissent instamment afin de trouver des moyens d'assurer la pérennité des prestations du FNAS. » Il insiste sur le rôle du nouveau Conseil de gestion et de la Commission de suivi des employeurs qui, dans l'avenir, devront non seulement gérer des mesures d'économies,

mais se montrer innovants et inventifs, tout en gardant à l'esprit la notion d'intérêt général.

Patrice MASSÉ et Aristide DEMONICO exposent les prérogatives du Conseil de gestion. Ils rappellent que le rôle de l'Assemblée générale consiste à donner quitus d'une gestion passée et à orienter politiquement la gestion future. Patrice MASSÉ observe que les recettes du 1^{er} trimestre 2010 sont en baisse par rapport à celles du 1^{er} trimestre 2009. Compte tenu de l'augmentation des activités de loisirs en 2010, il calcule que si le FNAS ne prend aucune mesure d'économie en 2010, le déficit prévisionnel sera de 1,2 M €. Les décisions prises par le Conseil de gestion peuvent permettre de limiter le déficit à 900 000 € à la fin de l'exercice.

Michel MELKI regrette que le Conseil de gestion exceptionnel se soit réuni la veille et pas le lendemain de l'Assemblée générale, car du coup, les suggestions émises ce jour par les élus à l'Assemblée générale ne peuvent être prises en compte.

Eva LOYER répond que le Conseil de gestion sortant a voulu prendre ses responsabilités et éviter de laisser au nouveau Conseil de gestion la charge de décider de mesures d'urgence. Elle souligne que les nouveaux membres du Conseil de gestion auront besoin d'un peu de temps pour prendre connaissance des finances du FNAS et que, sans maîtriser cet historique, il est difficile de mettre rapidement en place de nouvelles dispositions.

Rejoignant Denys FOUQUERAY sur l'avenir du montant des cotisations, Laurent POINTURIER regrette que l'éventualité d'augmenter la cotisation des employeurs n'ait pas été évoquée.

Aristide DEMONICO répond que cette question ne relève pas du Conseil de gestion ni de l'Assemblée générale, mais de négociations avec les employeurs. Le Président affirme que dans le contexte financier des compagnies actuellement, cette augmentation est inenvisageable.

A la suite d'une remarque de Yannick KOSC sur les moyens des CEC et la multidirection, Aristide DEMONICO rappelle que la part de budget revenant aux CE ou aux CEC est fixée



par la convention collective et qu'il n'appartient ni à l'Assemblée générale ni au Conseil de gestion de changer ce taux. Une telle décision ne peut être prise qu'à la suite de négociations entre partenaires sociaux. Par ailleurs, pour le Délégué Général, l'abandon total du budget d'un CE au FNAS reviendrait à remettre en cause l'existence même de ce CE.

Reina PORTUONDO se demande s'il ne serait pas possible de faire des économies sur le coût de la collecte des cotisations et des temps de travail des salariés effectuée par le groupe Audiens .

Le Président rappelle que grâce à Audiens, le FNAS a pu récupérer beaucoup d'entreprises qui ne payaient pas la cotisation auparavant.

Le Délégué Général souligne qu'Audiens n'effectue pas seulement la collecte des cotisations, mais qu'il se charge également de collecter les temps de travail des salariés intermittents. De plus, il a fallu un certain temps pour que la collaboration entre le FNAS et Audiens fonctionne : il serait dommage de l'arrêter au moment où elle commence à donner satisfaction.

→ Les mesures d'économies dès le 1^{er} juillet 2010

Le Délégué Général expose les mesures décidées par le Conseil de gestion sortant.

- ▶ Frais de transport re-plafonnés, l'indemnité kilométrique passe de 0,25 € à 0,15 €.
- ▶ Pour la grille de "séjours 2", le taux de 50 % devient 45 % ; le taux de 40 % devient 30 % ; le taux de 20 % devient 10 %.
- ▶ Pour la grille de "séjour 3", le taux de 40 % devient 35 % ; le taux de 30 % devient 20 % ; le taux de 15 % devient 5 %.
- ▶ Pour la grille loisirs, le taux de 60 % devient 55 %, le taux de 50 % devient 40 %, le taux de 40 % devient 30 %.

Il signale que si ces mesures avaient été prises en 2009 (en année pleine), elles auraient généré 89 903,24 € d'économies sur la grille de

"séjours 2", 58 314,20 € d'économies sur la grille de séjours 3 et 303 509,44 € d'économies sur la grille des loisirs, soit un total de 451 726,88 €.

Il est important de noter que :

- ▶ Rien ne change concernant les séjours pour enfants et adolescents et la grille de séjours 1.
- ▶ Les taux de prise en charge les plus importants, qui concernent les foyers au quotient familial bas, ne changent pas non plus.

Denys FOUQUERAY demande si le Conseil de gestion a étudié une révision des plafonds.

Le Délégué Général répond que dans un premier temps, la révision des taux est plus efficace que la baisse des plafonds. Toutefois, il n'est pas impossible que le futur Conseil de gestion soit amené à se pencher sur cette éventualité pour 2011. Cependant, il semble préférable de prendre une première série de mesures et d'évaluer l'impact fin 2010 avant de prendre des décisions plus drastiques.

Carlo DIACONALE demande s'il serait possible d'estimer le nombre d'ayants droit pour chaque tranche de quotient familial, afin de mieux cibler les économies.

Alain RENAULT rappelle que les évaluations ne sont possibles que sur les populations qui ont demandé des prises en charge.

Le Délégué général indique que, néanmoins, le FNAS a connaissance des tranches qui sont les plus utilisées : il s'agit des deux tranches médianes, correspondant aux quotients familiaux moyens.

Aristide DEMONICO rappelle que les quotients familiaux ne donnent pas forcément d'indications précises sur les revenus car ils sont calculés en fonction du nombre de personnes vivant dans le foyer. En outre, certaines fourchettes de quotient sont très larges.

Au cours de l'Assemblée générale, Alain RENAULT rend compte du rapport de la Commission des mandats.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote des résolutions.

→ Composition de l'Assemblée générale

Côtés salariés sur 138 membres de l'Assemblée générale, 121 votants sont présents ou représentés, soit un taux de représentation de 88 %. A ces 121 votants, il faut ajouter la voix du président.

- ▶ Pour le collège des entreprises de moins de 10 salariés, sur 20 membres 11 présents et 9 représentés soit 20 votants.
- ▶ Pour le collège des salariés intermittents, sur 40 membres : 20 présents et 16 représentés ; 1 pouvoir a été invalidé en raison d'un envoi par fax et non d'un document original. Au total, le collège des salariés intermittents compte 36 votants.
- ▶ Pour le collège des élus de CEC et de CE, sur 80, membres, 39 sont présents et 26 représentés ; 1 pouvoir ayant été remis à une organisation absente, il a été invalidé. Ce collège compte donc 65 votants.

→ Les résolutions de l'Assemblée générale

PREMIÈRE RÉOLUTION → L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du compte rendu collectif de mandat, approuve ce compte rendu. *La première résolution est adoptée par 117 voix favorables et 5 voix contre.*

DEUXIÈME RÉOLUTION → L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, approuve ce rapport. *La deuxième résolution est adoptée par 117 voix favorables et 5 voix contre.*

TROISIÈME RÉOLUTION → Après avoir entendu la lecture du rapport de M. le Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat. *La troisième résolution est adoptée par 121 voix favorables et 1 abstention.*

QUATRIÈME RÉOLUTION → L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés. *La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.*

CINQUIÈME RÉOLUTION → L'Assemblée générale décide d'imputer le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui s'établit à 797 239,68 euros, au compte de report à nouveau pour le porter à 636 366,45 euros. *La sixième résolution est adoptée par 114 voix favorables, 5 voix contre et 3 abstentions.*

SIXIÈME RÉOLUTION → L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion, à M. le Président et à M. le Trésorier pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission. *Mise aux voix, la sixième résolution est adoptée par 117 voix favorables et 5 abstentions.*

SEPTIÈME RÉOLUTION → L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2010 tel qu'il est présenté. *La septième résolution est adoptée par 112 voix favorables, 2 voix contre et 8 abstentions.*

Eva Loyer
SECRÉTAIRE DU FNAS

Les nouveaux élus

Les élections des membres du Conseil de Gestion se sont déroulées selon les nouveaux statuts du FNAS, entrés en application le 1^{er} janvier 2010. Pour les collèges des salariés intermittents et des salariés permanents, ce sont les premiers élus à l'Assemblée générale au plus grand nombre de voix qui occupent les sièges prévus, pour leurs collèges respectifs au Conseil de gestion selon les articles 8 et 12 des statuts. Leurs noms ont été publiés dans le dernier numéro de FNAS Infos.

Seuls les 7 représentants des salariés des entreprises employant entre 10 et 50 salariés constitués en comité d'entreprise (dont 1 représentant des plus de 50 autant que possible) sont élus lors de l'Assemblée générale pour leur collège, selon l'article 12 des statuts.

► Pour le collège représentant les CE, 7 sièges sont à pourvoir :

- 84 inscrits
- 63 votants
- 62 suffrages valablement exprimés, la liste CGT a obtenu 62 voix.
Les 7 sièges sont attribués à la CGT.

► Liste des membres élus du Conseil de gestion

Collège des représentants des comités d'entreprise :

- Roland RONDINI Attaché aux relations publiques de la SN de Martigues
- Eva LOYER Responsable de billetterie au CDN de Montpellier
- Andrea PULGA, Projectionniste à la SN de Sceaux
- Patricia COLIN Chargée de production au CDN de Caen
- Michel PEZAUD Régisseur son à la SN d'Angoulême
- Yann GUILLOU Gardien à la SN d'Evry
- Laurent BERNARD. Régisseur au CDN de Valence

Collège des Salariés intermittents :

- Hélène RAIMBAULT Comédienne - Angers
- Cathy GRACIA, Régisseur lumière - Mèze
- Pierre ROMASZKO Musicien - Decazeville
- Jean-Yves GOURVES Comédien - Brest
- Patrick HARIVEL Comédien - Tours
- Reina PORTUONDO Musicienne - Paris
- Henri UZUREAU Comédien - Angers

Collège des salariés permanents des entreprises de moins de 10 salariés :

- Alain BROSSEAU Administrateur - Ivry
- Jacques BOULCH Régisseur lumière - Lannion
- Hugues AUBIN Directeur technique - Ivry

► Enfin les membres du Conseil de gestion ont procédé à l'élection des membres du Bureau Exécutif :

- Roland RONDINI Président
- Eva LOYER Secrétaire
- Patrick HARIVEL Secrétaire adjoint
- Alain BROSSEAU Trésorier
- Pierre ROMASZKO Trésorier adjoint



Premier petit bilan d'un nouveau venu au FNAS

C'est à la demande de mon syndicat, le SFA (Syndicat Français des Artistes-interprètes / CGT dont je suis membre depuis plus de 20 ans et conseiller national depuis quelques années), que j'ai été présenté, pour la première fois, pour siéger à l'Assemblée générale du FNAS comme représentant des salariés intermittents.

→ L'Assemblée générale

Si j'avais déjà connaissance du FNAS et de ses missions, ma participation à l'Assemblée générale du 21 juin dernier ainsi qu'à la matinée d'ouverture des journées d'étude d'Avignon (19 au 22 juillet) m'a permis d'en apprendre beaucoup plus sur le détail de ses activités et de son fonctionnement. J'ai aussi rapidement ressenti un état d'esprit fait, par ordre de perception, d'un mélange d'engagement militant, de bienveillante solidarité, d'expérience et d'exigence responsable, d'humour et de respect sincère...

→ Les journées d'étude d'Avignon

Au-delà des camarades que j'ai eu plaisir à retrouver, j'ai énormément apprécié la composition de notre assemblée. En effet, on y trouve une grande mixité, tout d'abord de genre (c'est assez exemplaire que les femmes soient représentées dans une juste proportion de la part qu'elles forment de l'humanité !) mais aussi mixité d'âge. De plus, j'ai découvert progressivement la grande variété d'activités exercées par tous ces professionnels (certains travaillent à l'administration, d'autres dans les métiers techniques ou encore comme artiste...) et de "taille" de structures où elles s'exercent (des "petites" compagnies indépendantes" aux institutions culturelles). A noter également, la large représentation géographique, jusqu'à nos amis des Département d'Outre Mer avec

une mention spéciale pour la délégation réunionnaise qui nous a offert un peu de sa "délicieuse ivresse"...

Plus sérieusement, le contenu de ces journées d'Avignon était riche et les intervenants passionnants qu'il s'agisse de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles ou du thème "Culture Populaire – Education Populaire – Action Culturelle". Leurs présentations historiques, le point sur leur état actuel, l'analyse partagée, les questionnements échangés, les pistes de réflexion et d'action débattues, tout cela m'a enthousiasmé et redonné beaucoup d'énergie et de motivation pour repartir et continuer de militer et d'agir, voir de résister et lutter, en tant qu'artiste, en tant que créateur, en tant qu'homme.

Pour être complet, je dois dire que j'ai été accueilli dans de bonnes conditions d'hébergement, que le cadre de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse remplissait bien son rôle, et que, si les repas étaient de qualité disons "fluctuante" suivant les lieux, la convivialité était toujours au rendez-vous. D'ailleurs, il n'a pas fallu me pousser pour contribuer à l'animation en poussant la chansonnette. (Ces Marseillais, y-z-ont vraiment pas de honte !) Il faut bien reconnaître que c'est une façon très agréable de vivre le Festival d'Avignon (sans la pression d'être programmé, comme cela a été le cas pour moi à plusieurs reprises). Pour finir, la visite de la très belle exposition Tchekhov à la Maison Jean Vilar, guidée par son sympathique directeur, a été un moment bienvenu et assez magique.

Voilà les impressions dont je voulais témoigner. De tout cœur.

Frank Gétreau

COMÉDIEN – METTEUR EN SCÈNE À MARSEILLE



Une journée dense

Etant donné l'actualité de la Convention Collective Nationale des entreprises artistiques et culturelles, il a paru important aux membres du Conseil de gestion du FNAS de consacrer une journée d'étude aux changements apportés à ce texte depuis le début de l'année.

Pour renforcer la pédagogie de cette journée et pour mieux faire sentir ce qui se passe dans une négociation de branche, trois intervenants ont été sollicités dont un représentant du SYNDEAC en la personne d'Irène BASILIS, qui a accepté de participer à cette journée, ce dont nous la remercions ici. Enfin Denys FOUQUERAY du SFA et Patrice MASSE du SYNPTAC-CGT ont rejoint la tribune.

Ce texte dans FNAS INFOS ne prétend pas être un compte rendu exhaustif de cette journée. Par contre, il est possible de trouver le texte actuel de la Convention Collective sur le site du FNAS.

De plus, il ne sera pas abordé ici les aspects de la convention collective tels que l'organisation du travail ou les salaires. Ils sont plus proches du domaine des organisations syndicales que de celui du FNAS.

Nous sommes dans le cadre d'une Convention Collective Nationale Etendue, applicable à toutes les entreprises relevant du champ d'application quel que soit son effectif. Les délégués du personnel sont invités à veiller à sa bonne application et il est conseillé aux délégués syndicaux de négocier des améliorations par accord d'entreprise.

Cependant si un accord d'entreprise signé avant le 31 décembre 2009 est plus avantageux, il reste applicable ; en effet, la Convention Collective ne peut revenir sur un accord que si elle est plus avantageuse.

Négociation d'accord d'entreprise

Il est indiqué que l'article 5.1 a été adapté par rapport à la loi du 20/08/2008, qui précise le cadre des négociations avec les délégués syndicaux lorsque ceux-ci sont présents dans les entreprises et qui stipule également que sous certaines conditions, il est possible de négocier avec des élus du personnel en l'absence de délégué syndical dans la structure. Lorsqu'il y a plusieurs représentants élus dans l'entreprise, tous les élus doivent être invités pour qu'un accord soit valablement conclu au sein de l'entreprise. Il est nécessaire qu'il soit signé par des élus titulaires représentant la majorité des suffrages valablement exprimés lors des élections professionnelles. L'accord signé dans ce cadre doit faire l'objet d'une validation par la Commission Nationale Paritaire de Conciliation, d'Interprétation et de Validation (CNPCIV).

Institutions représentatives du personnel

Dans l'ensemble, et comme il se doit, le texte de la convention collective se réfère à la loi sur la représentativité du 20 août 2008, sans rentrer dans le détail de ces textes abordés à maintes reprises aux cours des différentes sessions des journées d'étude du FNAS, il est essentiel de se rappeler que seul un candidat aux élections de délégués du personnel présenté sur liste syndicale et ayant obtenu au moins 10 % des voix peut être désigné comme délégué syndical. Règle simple :

- Pour être désigné délégué syndical, il est impératif d'être candidat aux élections de délégué du personnel et d'avoir obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des élections.

Maladie, prévoyance et santé

- **En cas de maladie**, tout salarié bénéficie de la subrogation et du maintien de son salaire brut dans les conditions indiquées dans le texte de la Convention Collective.
- **En matière de prévoyance**, il est rappelé que cette convention collective était est l'une des premières en France à introduire la prévoyance (décès, invalidité) pour les employés et agents de maîtrise dès 1973. Pour les cadres, cette obligation est générale depuis 1947.
- **Un des aspects les plus importants : une couverture santé pour tous les salariés.**
 - Pour les salariés intermittents, un accord interbranche a permis la mise en place par AUDIENS Prévoyance d'une couverture santé (voir le site du Groupe AUDIENS).
 - Pour tous les autres salariés, la convention collective oblige chaque entreprise entrant dans le champ d'application à un versement minimum au Groupe AUDIENS pour une couverture complémentaire de la santé.

Par conséquent, l'ensemble des salariés de « nos maisons » peuvent bénéficier d'une « complémentaire santé ».

Nous ne saurions terminer le bref compte rendu de cette journée sans rappeler qu'elle avait été précédée par une première demi-journée animée par Marie-Pierre ITURRIOZ qui a parlé de la négociation et de son cadre illustré par un livre dont elle est l'auteur : « Négociateur pour gagner » livre qui a été distribué à chaque participant : une bonne introduction à cette session 2010 des journées d'étude du FNAS.

Frank Lavanture



Il est possible de trouver le texte actuel de la convention collective sur le site du FNAS.



Culture populaire, Education populaire, Action culturelle

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris récemment le décès de Françoise TETARD. Elle avait été une remarquable intervenante lors de journées d'étude à Avignon, en 2009 et cette année. Elle était une mémoire vivante de l'histoire de l'Education populaire. Elle avait beaucoup touché les participants en leur permettant de découvrir l'origine lointaine des entreprises artistiques et culturelles.

Nous rendons ici hommage à ses connaissances exceptionnelles, son engagement sans faille et son enthousiasme manifeste et si communicatif



C'est avec impatience (et délices) que nous avons retrouvé Françoise TETARD, ingénieur-historienne au Centre d'histoire sociale du CNRS. Si l'an dernier nous avons savouré son subjugant exposé de l'histoire de l'Education populaire, le thème de cette année : « Culture populaire, Education populaire, action culturelle » se présentait comme un feuilleton à rebondissement et promettait remue méninges et questionnements sur l'évolution des missions dévolues à nos entreprises et par conséquent le sens que nous donnons à nos métiers ...

« ...L'histoire sociale n'est pas l'histoire du social ou des politiques sociales, c'est une certaine manière de faire l'histoire. Cette histoire ne se fait pas seulement par ceux d'en haut, mais par le terrain. Elle s'intéresse aux militants inconnus, aux « discrets » dont on ne retient pas les noms, aux hommes et aux femmes qui pensent et font des choses. Comme dirait Malraux, l'histoire sociale, c'est s'intéresser à chacun... ».

Ainsi commence notre historienne, qui enchaîne sur les trois « concepts » à l'ordre du jour en nous rappelant que chacun d'eux est inscrit dans une chronologie et une histoire différente :

- L'Education populaire, fin XIX^e ;
- La culture populaire apparaît dans l'entre-deux-guerres (1925-1930),
- L'action culturelle, commencera à se forger avec le ministère Malraux (1959-1960).

→ Episode 1 - Dico

Culture, c'est un mot vague et général aux acceptions multiples et qu'il est difficile de définir en une seule formule. Mettons en lumière ses diverses manifestations :

La notion de culture correspond à deux acceptions générales bien différentes selon qu'on la considère en tant que phénomène individuel ou que phénomène social collectif.

Manifestation individuelle, la culture représente la manière dont un homme développe et perfectionne son esprit. C'est l'assimilation personnelle des valeurs spirituelles existantes, valeurs intellectuelles, esthétiques et morales. C'est aussi l'œuvre créatrice des hommes de génie, des penseurs originaux, des artistes, des savants.

Mais tandis que dans le premier cas, nous assistons principalement à un accès à la culture, le second cas se caractérise par une production, une création de culture. Mais la culture n'est pas seulement une manifestation d'esprits individuels : elle peut aussi être collective. Elle consiste alors dans l'ensemble des croyances et usages intellectuels reconnus par un groupe donné à un moment donné. Cet ensemble se cristallise en un certain style de vie et s'extériorise par l'acceptation collective d'une certaine hiérarchie des valeurs ».

Cela montre à quel point la culture est une affaire compliquée. Si on parle de culture au sens d'action culturelle, et donc de ce que deviendra le ministère des Affaires culturelles, nous y voyons plus clair... Hum !

Populaire, le mot a de nombreuses significations plus ou moins contradictoires.

Néanmoins, derrière « populaire », il y a le mot « peuple », fortement utilisé à la fin du XIX^e siècle, et qui prend toujours une majuscule. On a deux sens dans peuple et populaire. La nation française peuple signifie alors : toutes

les composantes d'une population. En même temps, dans de nombreux milieux sociaux ou politiques, le peuple est implicitement la classe ouvrière, qui vit une condition ouvrière...

Education populaire ou Education populaire ouvrière (on perdra le mot « ouvrière » après le XIX^e).

A la fin du XIX^e siècle, le mot éducation n'est pas bien défini mais ce n'est pas exactement l'instruction. L'instruction publique, c'est l'école. À l'époque, elle n'est obligatoire que jusqu'à 12 ans. Après, soit on est un enfant de riche et on peut continuer des études, soit on est enfant de pauvre et on travaille.

L'éducation, c'est tout ce qui se passe en dehors de l'école, pas pendant. Une des façons de définir l'Education populaire serait donc : l'éducation depuis la fin de l'école jusqu'à la fin de la vie, il n'y a pas de tranches d'âge, pas d'âges plus favorables que d'autres. En principe, on peut s'instruire toute sa vie. Le propre d'un enseignement ouvrier, « d'une communauté de principes », c'est de suivre la vie d'aussi près que possible et d'être par conséquent en perpétuel renouvellement ... une culture de la liberté de l'esprit. L'Education populaire est vécue comme une chaîne : il n'y a pas ceux qui savent et ceux qui apprennent, quand on a bien appris quelque chose, on peut l'apprendre aux autres.

Si le côté foisonnant de l'Education populaire de la fin XIX^e n'est pas bien défini, on observe que tout le monde est acteur et participant : contrairement à l'action culturelle, qui sera obsédée par son public, l'Education populaire est son propre public. Ce sont des gens qui se mobilisent pour s'instruire, toujours sur le terrain, militants et acteurs à la fois : des « égaux volontaires » constituant un cercle de personnes qui décident de ce qu'elles feront ensemble....



Culture populaire, là c'est plus original, c'est un terme assez fumeux, pas facile à définir, mais ce n'est pas « culture » au sens du ministère de la Culture. Au sens ethnologique, il s'agit de caractéristiques communes de vie quotidienne appartenant à une population donnée, à une époque donnée. C'est ce qui fait culture dans un groupe de gens, ce qui unit des personnes.

Dans les années 1930, le Front Populaire va arriver, avec le sous-secrétariat puis le secrétariat d'État tenu par Léo Lagrange, et pour la première fois l'idée de loisirs, de culture, de sport, d'Education populaire.

Dans l'entre-deux-guerres, c'est un concept très mobile, délimité par la passion que les gens ont de pratiquer ensemble quelque chose : c'est la culture qui vient du peuple. Un moyen d'expression émanant de plusieurs catégories de populations que l'on peut vivre ensemble, qui permet de s'exprimer au niveau artistique, culturel, qui fait que l'on va partager une culture populaire.

À la Libération, portée par Jean Guéhenno, nommé au ministère de l'Éducation nationale à la tête de la nouvelle Direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, on aura une concrétisation de la culture populaire entamée par le Front Populaire. C'est un événement important : c'était la première fois, dans un organigramme ministériel, que le mot « culture populaire » entrait dans un segment de politique publique, ce qui n'était pas le cas avec le Front Populaire....

→ Episode 2 - Mémo

Action culturelle : [...] En 1946, c'est le baby-boom, en 1959, la jeunesse est le point de mire de la société. Les jeunes adolescents commencent à être visibles — les blousons noirs (futurs appelés de la guerre d'Algérie), en 1962, on aura les yé-yé.

De Gaulle joue bien : il met Herzog et Malraux en relation de pouvoir, en concurrence. Ils se disputent les secteurs, notamment au nom de la jeunesse. Herzog s'occupe des blousons noirs, il met en place des éducateurs de prévention pour rencontrer les bandes. De l'autre côté, Malraux dit que la jeunesse a des besoins culturels et qu'il faut lui construire des cinémas et des théâtres.

En avril 1959, Malraux découvre qu'il y a un bureau de l'Education populaire parmi les trois nouveaux bureaux de la nouvelle direction Jeunesse et Sports, et il s'étonne : « Qu'est-ce que l'Education populaire fait à Jeunesse et Sports ? C'est chez moi ! »

Des fonctionnaires des affaires culturelles essaient de militer pour que les amateurs se rapprochent des professionnels. L'intégration du projet du ministère des Affaires culturelles va positionner celui-ci en demandeur par rapport aux associations d'Education populaire. Les intégrer permettra « *de se rapprocher des masses populaires, de diffuser la culture dans les milieux sociaux qui n'y ont qu'un accès précaire, de s'assurer de la fréquentation de la jeunesse, de constituer une réserve de milliers de petites associations locales qui permettra un renouveau du théâtre, de la musique, du cinéma, des musées...* ».

A ce moment là, il y a 15 000 compagnies de théâtre amateur, 1 000 ciné-clubs et 600 000 adhérents à des associations de musique : on est très content que tous ces gens arrivent dans le giron des Affaires culturelles, et pour profiter de ce rayonnement de terrain, on continue à draguer Jeunesse et Sports.

Le ministère des Affaires culturelles voit un avantage à ce que ces amateurs se rapprochent des professionnels : « *Ce sont à l'origine des amateurs ; leurs compétences restent sujettes à caution mais un contact étroit et permanent avec les professionnels formés dans les conservatoires et soucieux de satisfaire aux exigences les plus hautes du public ne peut que leur être éminemment profitable* ».

Le discours bouge. Ce n'est plus seulement : « *Venez à nous car nous avons besoin de vous* », mais aussi, « *Vous avez besoin de nous car nous comprenons les exigences les plus hautes du public* ».

Malraux un peu impérialiste dans sa façon de concevoir, a un sens de la culture assez particulier, un peu... aristocratique.

Assez vite, un clivage s'affirmera : chez les amateurs, ce sera plutôt vers Jeunesse et Sports. On trouvera aux Affaires culturelles les associations de professionnels et d'artistes.

En 1961, le simple discours d'accueil à l'Education populaire ne suffit plus, le ministère des Affaires culturelles a besoin de ses propres fondamentaux. Il va donc créer une définition de l'action culturelle pour contrer l'Education populaire. On va arriver là à des discours durs et condescendants :

« *L'Education populaire est éperdue de bonne volonté, pleine d'intentions généreuses, mais terriblement isolée des grandes valeurs littéraires et artistiques de notre pays. Peu d'artistes ont consenti à montrer pour l'Education populaire autre chose qu'une condescendance charitable. Le peuple lui-même, ému par cette charité, la recevait avec une humilité reconnaissante et parfois gênée* », ou plus nuancé : « *Les techniques d'Education populaire sont en pleine évolution. Certaines associations polyvalentes marquent une tendance très nette à dépasser le côté amateurisme ou d'initiation à la pratique d'une technique artistique pour proposer à leurs membres des prestations d'origine culturelle* ».



Une note de décembre 1959, annonce l'intention de Malraux de promouvoir la création de « maisons de la culture ».

Dans cette note, on demande une clarification des définitions. Ceux qui la rédigent ne sont pas dupes et savent qu'il existe déjà des maisons des jeunes et de la culture. Ils disent que ces maisons « *ne possèdent pas toujours les caractéristiques que leur appellation semblerait entraîner. Il s'agit la plupart du temps de maisons de jeunes qui ont bien évidemment une certaine activité culturelle sans toutefois que celle-ci soit primordiale* ». Pour lever toute équivoque, ils proposent d'appeler « maisons des jeunes » ces maisons des jeunes et de la culture. Les organismes promus par les Affaires culturelles seraient donc vraiment désignés comme des maisons de la culture et il n'y aurait pas de confusion possible.

En 1960, la maison de la culture sera ainsi définie : « *Un foyer culturel qui assurera la liaison entre les ressources de la Culture et les associations d'Education populaire, où se réuniront des animateurs et des groupements d'amateurs, et où les personnalités du monde des Arts et des Lettres viendront participer à leurs travaux* », (nous auront aussi les CAC - centres d'action culturelle, mais plus tard).



Ce mariage entre Education populaire et action culturelle durera de 1959 à 1964. La fin est facile à comprendre : on verra les deux concepts se décrocher, et c'est comme cela que celui d'action culturelle se dessinera face au concept d'Education populaire. À partir de 1964, le compromis de 1959 (le protocole d'accord entre les deux ministères) volera en éclat et chacun partira de son côté...

→ Episode 3 - Divorce

Françoise TETARD souligne que cet « épisode » administratif cristallise encore les hostilités et organise des représentations sociales agressives entre les deux ministères : l'Education populaire a toujours du mal à se vivre normalement auprès des responsables des affaires culturelles ; du côté des affaires culturelles, la condescendance est un peu restée. Des gens souffrent de cela car ils aimeraient que ce soit un même militantisme. Elle constate qu'un certain nombre de choses émergeant de ce tout premier ministère des Affaires culturelles restent très proches du monde de l'Education populaire.

L'historienne nous dit avoir clairement senti au cours des débats, que cette Education populaire n'est jamais très loin de nos pratiques professionnelles et quotidiennes.

« On ne peut pas toujours déplorer les autorités de tutelle : nous serons de plus en plus tutélaires, de plus en plus fauchés et de plus en plus exigeants. On ne peut pas passer son temps à se plaindre. Il faut militer pour changer, la plainte n'apporte pas grand-chose. Je compte sur vous pour faire vivre ces concepts que sont l'Education populaire ou l'action culturelle, ou autres... On voit bien que vous êtes des militants et que vous faites vivre vos idées. Cela passe par vous, des hommes et des femmes convaincus... »

→ Et maintenant ?

... Le divorce persiste. Quelles relations existent entre les secteurs artistiques et culturelles et celui de l'animation socio culturelle. On pourrait même parler de persistance d'une certaine confusion. En effet, dans les années 90, n'a-t-on pas demandé à l'acteur des entreprises artistiques et culturelles de résoudre certains problèmes de société ? De banlieue ? Une certaine confusion ne persiste-t-elle pas au sein des Scènes de Musiques Actuelles ?...

Et qui se préoccupe encore du public populaire ? Qui parle aujourd'hui d'émancipation ?

Autant de questions que nous aurions aimé nous poser à la fin de cette journée d'étude dans une sorte d'état des lieux de nos maisons !

Mais ce n'est pas au cours d'une journée qu'elles pourront trouver leurs réponses.

Malheureusement !

Eva Loyer

SECRÉTAIRE DU FNAS



D'après Françoise Tétard

Ft nous retrouvons cette année encore, Françoise Tétard, qui reprend son histoire là où elle s'était arrêtée il y a un an. Elle nous présente son travail vu par la lorgnette de l'histoire sociale, « l'histoire qui ne se fait pas seulement par ceux d'en haut, mais ceux qui sont sur le terrain », ce qui pourrait déjà évoquer la décentralisation.

Résumé de l'épisode précédent :

L'année dernière, ici même en Avignon, elle nous présentait ces trois concepts, l'Education populaire, la culture populaire et l'action culturelle.

Au début il y a l'Education populaire qui n'est pas l'instruction, mais qui vient après et dure toute la vie. L'Education populaire existe depuis le XIX^{ème}, et si elle est toujours vivante aujourd'hui, c'est qu'elle a su s'adapter aux événements au fil du temps. Elle est née de la soif d'apprendre des ouvriers, quand chacun était « participant » à l'éducation, à la fois acteur et spectateur.

Ensuite vient la culture populaire, c'est la culture qui vient du peuple. « C'est une idée floue, un peu romantique ». Elle doit beaucoup à Jean Guéhenno, qui dès 1944 a préfiguré les Maisons de la Culture.

Et maintenant, on commence à parler d'action culturelle. Pour Françoise Tétard, la naissance de l'action culturelle se situe en 1959, avec le ministère Malraux. Mais avant d'en arriver là, il faut s'attarder sur la transition entre la culture populaire et l'action culturelle, car c'est le croisement de deux idées. Et pour cela, il faut mentionner quelques faits importants qui remontent au début des années 40, dans les turbulences de la guerre, et jusqu'à la fin des années 50. Ils sont le fondement de notre vie moderne, la base de notre fonctionnement actuel dans nos entreprises.

D'abord les Comité d'Entreprise : c'est une idée qui remonte aux comités sociaux d'établissement mis en place par la charte du travail dès 1941. Cette idée a ensuite été reprise dans le programme du Conseil National de la Résistance. Et ce n'est qu'à la fin de la guerre qu'ils furent institués, par l'ordonnance du 22 février 1945. Il faut se rappeler qu'à la libération, le mouvement ouvrier est toujours puissant et organisé. C'est donc autour du travail dans l'entreprise que s'organise l'ouverture à la culture.

Ensuite, l'apparition de la notion de subvention : c'est en pleine guerre, en novembre 1943 sous le gouvernement de Pétain, que sont distribuées les premières subventions pour les mouvements d'Education populaire. En rentrant dans une certaine « voie ministérielle », ces mouvements ont en quelque sorte amorcé une institutionnalisation dans un appareil d'état.

Enfin le Conseil National de la Résistance (CNR) : pendant la guerre la société a tremblé sur ces bases, les Français se sont déchirés. La volonté du CNR, pour ne pas retomber dans la barbarie, fut de donner de la conscience, de la connaissance à chacun, et à tous. Et ce sont ces acquis que nous entendons conserver aujourd'hui.

Après guerre, Jeanne Laurent continue son action de décentralisation entamée en juillet 1939. Elle est nommée en 1946 sous-directrice des spectacles et de la musique à la direction générale des Arts et Lettres au ministère de l'Éducation nationale. Grâce à son réseau d'amitié et de connaissances, dont Jean Vilar, Jean Dasté, André Clavé sont parmi les plus connus, elle implante le théâtre hors de Paris, et s'appuie sur les talents qui émergent en région, plutôt que de nommer des comédiens en province depuis Paris. Ainsi naquirent les premiers Centres Dramatiques Nationaux, et aussi le festival d'Avignon, sans lequel nous ne serions pas réunis ici aujourd'hui.



Et c'est dans cette dynamique que le ministère de la culture, rêvé par les premiers instructeurs spécialisés d'Education populaire, voit le jour le 3 février 1959. Ces instructeurs militaient depuis 1945, et ce ministère était un grand espoir après la guerre. On peut penser que les Affaires Culturelles ont phagocyté la culture populaire en s'appuyant sur le réseau des apôtres de Jean Guéhenno. C'est ainsi que naquit l'action culturelle, un peu au détriment de l'Education populaire, d'abord intégrée au ministère d'André Malraux puis rejetée vers le ministère de la jeunesse et des sports.

Pourtant, l'action culturelle a du mal à se définir. Elle n'y parvient que par opposition à un concept, celui de culture populaire. Est-ce là une dérive culturaliste de l'Education populaire ? Le rayonnement mondial de la France devait aussi se faire par la culture, et donc par le Ministère des Affaires Culturelles.

En 1960 apparaît une « nouvelle » idée, créer des Maisons de la Culture, alors qu'existent déjà des Maisons des Jeunes et de la Culture. Ce n'est que plus tard en 1967 que seront créés les Centres d'Action Culturelle, plus axés sur la diffusion que sur la création.

On sent bien que le fossé se creuse entre le Ministère de Malraux et celui d'Herzog. En forçant le trait, on pourrait dire que le premier a récupéré les professionnels et le second les amateurs, mais la distinction est bien moins évidente que cela. L'Education populaire continue donc d'exister au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports, et l'action culturelle se développe grâce à celui des Affaires Culturelles, et après une période d'entente entre les deux ministères, on en arrive à une opposition, voire une concurrence, dès 1964.

On sait que Malraux a fait des choix en conservant pour le Ministère de la Culture seulement les associations les plus artistiques, et que ces choix ont pour conséquence, entre autre, un certain clivage que l'on connaît encore actuellement dans le développement de la culture. En cette époque de célébration du cinquantenaire du Ministère de la Culture, qu'est devenue l'action culturelle dans les entreprises artistiques et culturelles ?

La richesse de l'exposé de Françoise Tétard, la densité de l'information dispensée, a peut-être nuit au débat, mais faut-il le regretter ?

Nous avons là trois concepts, l'Education populaire, la culture populaire et l'action culturelle, qui nous amènent à réfléchir sur nos professions et comment nous les vivons aujourd'hui.

Au fil des générations, il y a toujours eu des hommes qui ont œuvré pour améliorer leur sort, développer la connaissance, ouvrir les consciences, et nous sommes tous des anonymes d'un mouvement social en marche.

De la déclaration de Condorcet en 1792, à nos jours, est-il possible de relier les idées de l'Education populaire, d'action culturelle et de comité d'entreprise ?

Et est-ce qu'aujourd'hui, l'Education populaire a trouvé un refuge dans les comités d'entreprise ? Au final, il nous reste beaucoup de questions. Et nous que laisserons nous de l'héritage que nous avons reçu ?

Mais au fait, et la musique pop ?

Michel Pezaud
MEMBRE ÉLU DU CONSEIL DE GESTION

JOURNÉES D'ÉTUDE SESSION HIVER 2011 ET MAINTENANT, NOS RETRAITES ?

Elles se tiendront à Paris du 28 février 2011 à 14 h au 1^{er} mars à 17 h 00.

Malgré un automne chargé en actions et en manifestations, la Loi sur les retraites a été votée à marches forcées.

Il sera temps pendant ces journées de faire le point sur les conséquences de cette loi sur le calcul des pensions du régime général de la sécurité sociale, sur les caisses complémentaires cadres et non-cadres et plus particulièrement pour les salariés du spectacle. Il y aura aussi des incidences sur le chômage et sur la santé (assurance maladie, institutions de prévoyance, caisses complémentaires de santé et autres mutuelles).

Les représentants du personnel et les membres de l'Assemblée générale représentant les salariés intermittents recevront ultérieurement les fiches d'inscription, ainsi que le programme détaillé.

Très bref retour sur les journées d'étude du FNAS 2010

Cette année, j'ai, une fois de plus, vraiment apprécié ces journées d'étude du FNAS en Avignon. Les années passant un constat s'impose à moi : le niveau monte !

En effet, la première fois que j'ai participé à ces journées d'étude, en 2004, je n'étais pas totalement vierge, de par mon histoire personnelle, aux choses relevant du droit du travail ainsi qu'aux instances représentatives du personnel et certaines questions posées relevaient de questions vraiment de base.

Aujourd'hui, ces questions ont disparu des journées d'étude du FNAS, là est bien la preuve de l'utilité de celles-ci.

Une toute petite frustration malgré tant de bonnes choses : le débat sur l'action culturelle et l'Education populaire ne m'a pas permis d'avancer sur la question qui me paraît fondamentale, qui est de savoir si l'action culturelle et l'Education populaire ne sont pas devenues du simple marketing voire des outils de management dans les scènes conventionnées.

Un très grand merci à la cheville ouvrière de ces journées d'étude et à l'année prochaine.

Laurent Pointurier
REPRÉSENTANT LE SNSV-FO



SO-LI-DA-RI-TÉ

Ce mot est inscrit sur le fronton du FNAS depuis sa création en 1974.

Cette nécessaire solidarité n'a eu de cesse de s'imposer au fil des années traversées, et force est d'avouer qu'elle a su résister aux agressions du temps pour pouvoir, aujourd'hui plus qu'hier, affirmer qu'elle est la clé de voûte de notre organisme.

Alors que la solidarité soit choisie (hier) ou imposée (aujourd'hui) la réalité nous oblige à prendre des décisions.

De quoi s'agit-il ?

A l'heure où nous écrivons ces lignes, si l'on veut continuer à faire que de plus en plus de ressortissants du FNAS puissent « profiter » du FNAS, le Conseil de gestion a dû revoir les grilles de prises en charge (entre autres) afin d'éviter d'aller dans le mur au travers de déficits qui pourraient devenir abyssaux, tout en faisant que ces nouvelles grilles (10 tranches au lieu de 4) restent au plus près des réalités financières de chacun au regard des quotients familiaux.

Force est de constater que nos recettes, qui sont directement liées à l'emploi et aux salaires dans nos « maisons », (maisons, veut dire pour nous, un lieu où artistes, techniciens et administratifs sont ensemble associés au « projet ») si elles ne sont pas (encore) en diminution sensible, sont en état de stagnation réelle.

Regardons le désengagement de l'Etat, les politiques culturelles des collectivités territoriales en état de « fragilité » liées à la non maîtrise de leurs ressources, le combat qu'il sera nécessaire de mener lors des négociations UNEDIC qui va s'ouvrir et dans lesquelles nos annexes 8 et 10 risquent de souffrir, et disons nous que nous aurons là aussi grand besoin de SOLIDARITE.

Le Conseil de gestion a d'ailleurs demandé aux organisations syndicales membres de droit du FNAS d'interpeller les partenaires sociaux vis-à-vis du FNAS, à propos de ces ressources qui ne sont que la traduction des politiques salariales de nos employeurs.

Bertolt BRECHT disait ceci :

*« Quand on regarde le fromage et que l'on ne voit que le trou,
que reste-t-il du trou quand le fromage a disparu ? ».*

Alain RENAULT
REPRÉSENTANT LE SYNPTAC-CGT

Grilles de prises en charge "séjours"

Quotient familial	SÉJOURS 1 SÉJOURS FNAS		SÉJOURS 2 SECTEUR ASSOCIATIF/TOURISME SOCIAL		SÉJOURS 3 SECTEUR MARCHAND	
	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne	Taux de prise en charge	Plafond annuel par personne
moins de 350 €	70%	550 €	60%	500 €	50%	350 €
de 350 € à 450 €	65%	525 €	55%	475 €	45%	325 €
de 451 € à 550 €	60%	500 €	50%	450 €	40%	300 €
de 551 € à 650 €	55%	450 €	45%	400 €	35%	250 €
de 651 € à 750 €	50%	400 €	40%	350 €	30%	200 €
de 751 € à 850 €	45%	350 €	35%	300 €	25%	150 €
de 851 € à 950 €	40%	300 €	30%	250 €	20%	150 €
de 951 € à 1 100 €	35%	250 €	25%	200 €	15%	100 €
de 1 101 € à 1 250 €	30%	200 €	20%	150 €	10%	100 €
plus de 1 250 €	25%	175 €	15%	125 €	5%	100 €

Pour une période de 12 mois, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues.

Le FNAS RECRUTE UN(E) DIRECTEUR(TRICE) ADMINISTRATIF(TIVE) ET FINANCIER(E)

Sous l'autorité du Délégué général, il (elle) assurera la gestion opérationnelle de l'association :

- > Gestion budgétaire et financière
 - Anticipation, préparation et suivi du budget (8 M€)
 - Préparation et suivi des tableaux de bord
- > Gestion fiscale et juridique
- > Gestion administrative et sociale
- > Gestion mobilière et immobilière
- > Encadrement du service comptable et de la paie
- > Encadrement et gestion d'une équipe de 25 personnes
- > Coordination générale des activités de l'association

Il (elle) s'impliquera dans le suivi des projets en cours et participera aux choix des grandes orientations.

Profil recherché :

- > Formation supérieure dans le domaine de la gestion et des ressources humaines
- > Expérience significative dans un poste similaire
- > Qualités relationnelles et rédactionnelles
- > Expérience dans la mise en place et le suivi de projets informatiques
- > Connaissance du champ de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques
- > Disponibilité

Conditions d'emploi : CDI à temps plein,
rémunération selon grille CCNEAC et expérience

Candidature à adresser à

Monsieur le Président
FNAS
185 avenue de Choisy
75013 PARIS



Au FNAS personne n'a de compte !

Eh non, collègue tu n'as pas de compte au FNAS ! Pourquoi ?

Parce que le FNAS n'est pas un machin truc du genre mini banque qui ouvrirait un crédit que chaque ouvrant droit ou ayant droit devrait utiliser avant la fin de l'année.

Le FNAS est une association loi 1901, qui gère en partie ou totalement les activités sociales et de loisirs des salariés du spectacle vivant subventionné. Prétendre à un droit de tirage quand nous parlons d'activités sociales et de loisirs, c'est ne rien comprendre du tout ! Il ne reste donc rien sur ton compte au FNAS en fin d'année vu que ce n'est pas un compte mais un plafond !

Le FNAS c'est la mutualisation des moyens pour pouvoir faire plus.

L'employeur cotise 1,25 % de la masse salariale pour les activités sociales (séjours et loisirs) des salariés relevant de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles. Je me permets de rappeler que contrairement à ce que je peux entendre trop souvent, c'est l'employeur qui cotise et non le salarié.

Les plus au fait de la réalité des choses me diront que c'est du salaire différé et donc que c'est du salaire !

Erreur, comme pour l'ensemble des cotisations sociales, il s'agit là de salaire socialisé.

Et que personne ne me parle de charges sur une feuille de paye, nos droits sociaux ne sont pas des charges, ils existent par l'abondement des cotisations sociales. Il faut être cohérent de temps en temps.

Le FNAS, tu y fais appel quand tu en as besoin ou envie !

Besoin ou envie de partir en vacances, d'acheter un livre, d'aller au cinéma, etc. Le FNAS est là et tient son rôle qui est celui d'un comité d'entreprise.

Avec l'aide du FNAS, une année tu te payes des vacances de rêve à l'autre bout du monde avec toute ta famille et l'année suivante des vacances plus modestes. Une année tu atteindras ton plafond et pas la suivante. Une année des employeurs auront cotisé pour toi, l'autre ton employeur aura cotisé pour des collègues.

C'est tout simplement ça la mutualisation, ça permet de faire beaucoup plus de temps en temps.

C'est quand même mieux que de te filer 100 euros à la fin de l'année avec lesquels tu ne ferais pas grand chose. Comme dit mon camarade Patrice : « Si les salariés déployaient la même imagination à poser les vrais problèmes dans les entreprises plutôt que de l'utiliser à gratter quelques euros par ci par là, nous n'en serions pas là ! ».

Tu fais appel au FNAS quand tu en as envie dans les limites que nous, salariés, fixons ensemble lors des assemblées générales. Le FNAS c'est tes collègues qui le dirigent et ils ont pour seul but d'accompagner le plus grand nombre de salariés dans leurs activités de séjours et de loisirs et financièrement être à l'équilibre en fin d'année.

Il est urgent que nous arrêtons collectivement de nous comporter comme des "gremlins" vis-à-vis de nos institutions sociales, que nous, salariés n'oublions pas ce que sont les différents éléments de l'édifice social construit après la seconde guerre mondiale, édifice que nous risquons de détruire par égoïsme, facilité ou inculture... N'oublions pas, bien que né plus tardivement, le FNAS est l'un des éléments de cet édifice social.

Alors utilisons le à bon escient

Et vive les Jours Heureux* !

Laurent Pointurier
REPRÉSENTANT LE SNSV-FO

* Titre du programme du Conseil National de la Résistance.



Comme chaque année, le FNAS propose deux destinations au printemps 2011.

IRLANDE

Cette destination nous a été proposée par un musicien breton Pol HUELLOU : une balade artistique dans la moitié Nord de L'Irlande. Et nous avons confié l'organisation « sur mesure » de ce voyage à CAPOSOLEIL qui avait satisfait l'ensemble des participants du séjour en Sicile et qui s'était montré très réactif lors de l'éruption du volcan islandais.

Le séjour commence par Belfast, car c'est dans cette ville que les participants pourront le mieux se faire une idée sur les « deux Irlande » en particulier en voyant les murs peints.

Puis une étape à Derry en passant par la distillerie de Bushmills (la plus ancienne) et la chaussée des Géants. Ensuite, deux jours dans le Connemara à Clifden. Enfin les deux derniers jours à Dublin. Tout au long de ce séjour, nous nous efforcerons d'organiser la rencontre avec la littérature, la musique et les danses d'Irlande. Il n'est pas interdit d'amener ses instruments de musique, d'envisager de s'initier aux chants et aux danses... Des rencontres avec des organisations professionnelles seront également organisées. Bref, nous nous efforcerons de faire une autre Irlande que celle des circuits touristiques... et pour ça, il nous faudra bien 9 jours.

HAMMAMET EN TUNISIE

Plus à la portée de toutes les bourses et dans les principes du tourisme social : Hammamet en Tunisie avec TOURISTRA-Vacances :

- Pieds dans l'eau, au bord d'une grande plage de sable fin
- A proximité d'un centre animé et d'Hammamet
- Situation facile pour découvrir Tunis, les villes du Nord et les sites antiques



Tous les détails, les dates et les tarifs de ces séjours sont sur le site www.fnas.net ou expédier sur simple demande écrite (n° de télécopie : 01.44.24.72.73).



Cette année le FNAS remet ça AVEC LA CARTE LOISIRS

Cette carte vous met en relation avec une association de tourisme social de votre région. Un séjour que vous choisirez avec cette association vous permet à coup sûr de bénéficier de la grille de prise en charge « séjours 2 » du secteur du tourisme social.

La CARTE LOISIRS permet d'obtenir des réductions sur vos activités culturelles, sportives et de loisirs, notamment dans le domaine du ski et des activités de neige.

Avec la CARTE LOISIRS, vous bénéficiez d'un contrat d'assurance souscrit auprès de la MACIF.
Tous ces avantages sont indiqués à la rubrique « la carte loisirs et ses avantages » sur le site www.ancavtt.asso.fr

Le FNAS a adhéré à ce réseau associatif et obtenu les tarifs suivants :

● **FAMILLE : 23 €**
(enfant à charge fiscalement)
avec la prise en charge du FNAS entre 6.90 € et 17.25 €

● **INDIVIDUEL : 18 €**
avec la prise en charge du FNAS entre 5.40 € et 13.50 €.



NOUVEAU

Le FNAS a décidé d'effectuer une prise en charge sur cette CARTE LOISIRS dont l'adhésion sera considérée comme une activité de loisirs liée aux séjours.

Tous les salariés et leur famille peuvent en bénéficier.